

Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Toulouse
Canton de Tournefeuille – Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Tournefeuille

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE TOURNEFEUILLE**

SEANCE DU 13 MARS 2025 A 14H00

DEL25-12

Nature 7.1

L'an deux mille vingt-cinq, le treize mars à quatorze heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Tournefeuille, régulièrement convoqué, s'est réuni dans les locaux du C.C.A.S sous la présidence de Madame Maryline RIEU, Vice-Présidente.

Étaient présents : MM. Mmes. Frédéric PARRE, Pierre CASELLAS, Corinne GINER, Isabelle MEIFFREN, Maryline RIEU, Christiane BOURG, Maria VENANCIO, Odile OLIVIER

Absents ayant donné pouvoir :

Elisabeth TOURNEIX-PALLME ayant donné pouvoir à Maryline RIEU

Gilbert ALIENNE ayant donné pouvoir à Isabelle MEIFFREN

Dominique DUPOUY ayant donné pouvoir à Corinne GINER

Étaient absents ou excusés : MM. Mmes. Elisabeth HUSSON-BARNIER, Cathy GUTH, David MARTINEZ

Secrétaire de séance : Morgane COURET

Date de la convocation : 28 février 2025

Nombre de membres du conseil d'administration en exercice : 14

Nombre de membres présents : 8

OBJET : Décision modificative DM1 virements de crédits inscrits en dépenses d'investissements sur le budget 2025 de la résidence d'Oc.

Madame Maryline RIEU, Vice-présidente, informe le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de TOURNEFEUILLE, qu'afin de réajuster certaines lignes budgétaires en dépenses d'investissement, il y a lieu de modifier l'ouverture de crédits comme suivant :

SECTION INVESTISSEMENT			
COMPTE	BP 2025	DM	TOTAL
205 - Concessions, et droits similaires, brevets	0,00 €	540,00 €	540,00 €
20 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00 €	540,00 €	540,00 €
2131 - Bâtiments	25 000,00 €	-5 540,00 €	19 460,00 €
2181.Inst.gén.am.div	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
21 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES	25 000,00 €	-540,00 €	24 460,00 €
DEPENSES	25 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
031-263101248-20250401-DEL25-12-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS approuve l'ensemble des modifications budgétaires indiquées ci-dessus.

Résultat du vote :

Pour : 11

Contre : 0

Abstentions : 0

Non-participation au vote : 0

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois, an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Le Président,



Frédéric PARRE

La secrétaire de séance,



Morgane COURET

Conformément à l'art. L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le procès-verbal de la présente séance est publié sous forme électronique de manière permanente et gratuite sur le site internet de la Piscine L'Oasis de la Ramée, et un exemplaire sur papier est mis à la disposition du public à l'accueil de la de la Piscine L'Oasis de la Ramée.

PUBLIÉE LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours soit par la voie gracieuse ou hiérarchique devant l'autorité compétente, soit contentieuse devant le Tribunal administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de son affichage. Ce tribunal peut être saisi par voie postale (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 07), ou par le biais de l'application informatique «Télérecours» accessible depuis le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
031-263101248-20250401-DEL25-12-DE
Date de télétransmission : 01/04/2025
Date de réception préfecture : 01/04/2025